

LICENCIEMENT COLLECTIF POUR MOTIF ÉCONOMIQUE ET PSE

DURÉE :

1 JOURNÉE

(7 HEURES, DE 9H À 17H)

Tarif :

Tarif individuel :
330 € (HT) / jour /
participant

Tarif groupe¹ :
nous consulter

Pour qui ?

- ➔ Tous les élus CSE
- ➔ Nouveaux mandats

Objectifs pédagogiques :

- ➔ Lorsque votre entreprise est concernée ou risque d'être concernée par un PSE, il est important de connaître le cadre légal qui doit être respecté pour équilibrer le rapport de force avec la direction et mener au mieux les discussions avec votre employeur.
- ➔ La formation sur le licenciement collectif pour motif économique vous permettra d'être dotée des bons outils juridiques pour faire face à un plan de sauvegarde de l'emploi.

Animatrices :

Marie Laure BILLOTTE

Maitre Caroline SUBSTELNY

Maitre Amandine MICHAUX

¹groupe de 10 personnes (au-delà : nous consulter)

LICENCIEMENT COLLECTIF POUR MOTIF ÉCONOMIQUE ET PSE

Programme :

Thème 1 : La procédure

- Dans quels cas une entreprise doit-elle mettre en place un PSE ?
- La procédure d'informations-consultation
- La négociation d'un accord collectif majoritaire
- Le document unilatéral
- L'accord de méthode
- Intervention de la Direccte
- Délai de contestation et voies de recours
- La notification des licenciements

Thème 2 : Le recours à l'expert-comptable

- La désignation
- Déroulement de l'expertise
- À quel niveau désigner l'expert
- La mission de l'expert

Thème 3 : Les catégories professionnelles et les critères d'ordre

- Catégories professionnelles
- Critères d'ordre

Thème 4 : Le contenu du PSE

- Les mesures destinées à éviter les licenciements
- Le plan de départ volontaire
- Le congé de reclassement ou le contrat de sécurisation professionnelle ?

Thème 5 : Les conditions financières de départ

- Indemnités légales et conventionnelles
- Exonérations fiscales et sociales dans le cadre d'un PSE
Calcul de la durée du différé d'indemnisation
- Assurance chômage